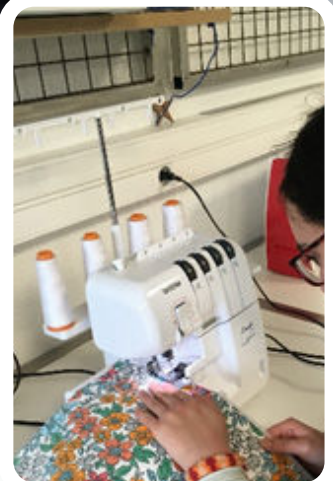
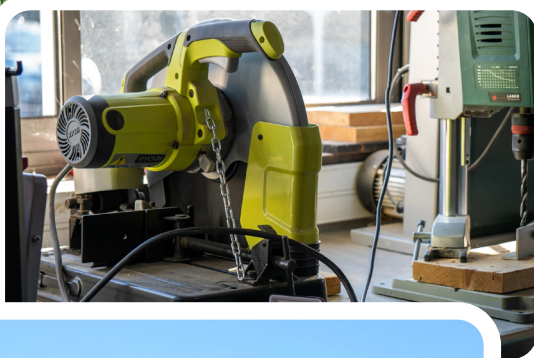


TAXE D'APPRENTISSAGE

DONNEZ DU SENS À VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE !



IME/SIPFP VAL-LORIE

« La taxe d'apprentissage est le seul impôt obligatoire pour lequel vous pouvez choisir le bénéficiaire »

L'APAJH 44

L'APAJH 44 participe avec les personnes en situation de handicap, leurs proches et leur environnement à l'émergence d'une société pleinement inclusive. Pour y parvenir, elle co-construit avec les personnes des solutions d'accompagnement personnalisées et agit auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre effective de leurs droits.



Accompagnements précoces et tous types de handicaps

Plus de 1 900 personnes accompagnées

Entre Nantes et Saint-Nazaire

L'IME VAL-LORIE

L'Institut Médico-Éducatif (IME) du Val-Lorie et sa Section d'Initiation à la Première Formation Professionnelle (SIPFP) a pour mission d'accompagner des jeunes âgés de 14 à 20 ans en situation de handicap dans leur parcours d'autonomisation, de pré-professionnalisation et d'insertion, et au développement de leurs habiletés sociales et professionnelles.



BLANCHISSERIE



ESPACES VERTS



MENUISERIE



NETTOYAGE

7 ATELIERS DE PRÉ-FORMATIONS
SONT PROPOSÉS AUX JEUNES
APPRENTIS



SOUS TRAITANCE



RESTAURATION



COUTURE

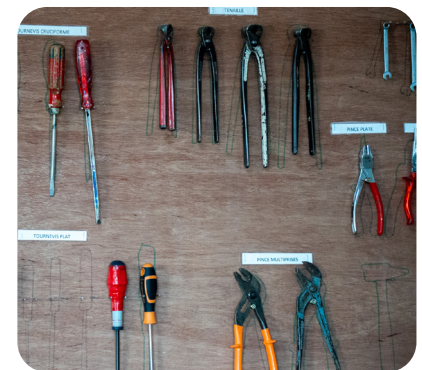
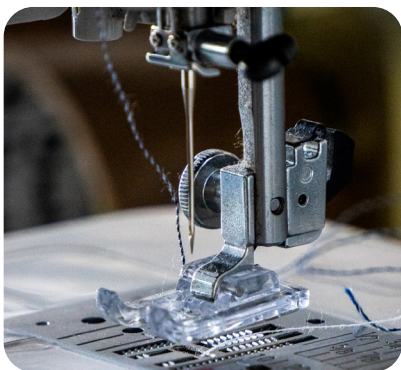
UNE CONTRIBUTION = UN IMPACT FORT

VOS CONTRIBUTIONS PEUVENT FAIRE LA DIFFÉRENCE !

Elles nous offrent la possibilité d'équiper nos ateliers, de renouveler nos machines, d'enrichir notre gamme d'outils professionnels, d'aménager et d'optimiser nos locaux et de développer de nouvelles activités afin de faire découvrir aux jeunes différents métiers et de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences.

L'an passé, elles nous ont permis d'acquérir :

- Une machine à coudre
- Des tenues professionnelles pour la restauration
- Des équipements de nettoyage
- Un taille-haie électrique
- Une tondeuse
- Une ponceuse



EN VERSANT VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'APAJH 44 VOUS :

1.

Agissez pour l'inclusion des jeunes en situation de handicap

2.

Renforcez votre engagement RSE


3.

Soutenez un établissement de proximité

Votre contribution nous aide à **accompagner, former et intégrer** professionnellement les jeunes en situation de handicap, construisant ainsi une **société plus inclusive et solidaire**.

VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

Le paiement du solde de votre taxe d'apprentissage interviendra via la **DSN du mois d'avril** auprès de l'**URSSAF**.
Pour flécher les fonds vers notre établissement, vous devez vous rendre sur la plateforme **SOLTÉA**.




Je me connecte avec mes identifiants
Net-Entreprises

Tous les champs sont obligatoires


Numéro de Siret
14 chiffres

Nom Prénom

Nom inscrit via Net-Entreprises

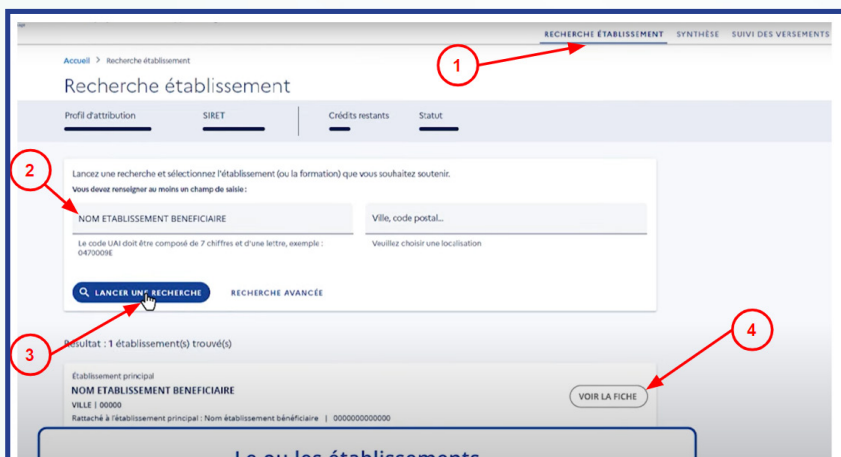
Mot de passe 

Veuillez renseigner le mot de passe de votre compte Net-Entreprises



ÉTAPE 1 : accès à SOLTÉA

Connexion via le site internet de la plateforme :



1. Menu "RECHERCHE ÉTABLISSEMENT"

2. Champ "NOM ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE"

3. Bouton "LANCER UNE RECHERCHE"

4. Bouton "VOIR LA FICHE"

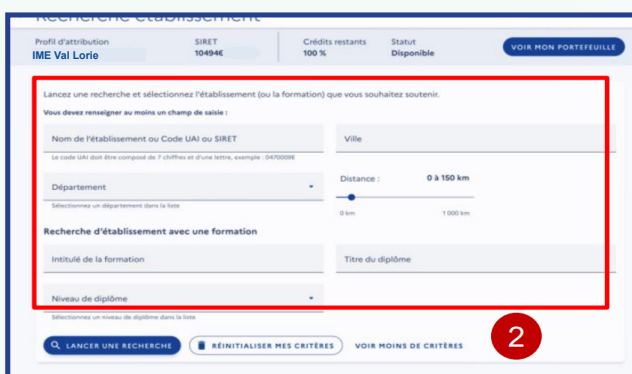
ÉTAPE 2 : affectation de l'établissement de formation

Une fois connecté sur la plateforme SOLTÉA, vous accédez à un moteur de recherche.

Vous pouvez alors affecter votre solde à :

• **IME du Val-Lorie**

en renseignant les éléments ci-contre.



2. Zone de recherche et critères de sélection



Tuto vidéo

VOTRE CONTACT

Elina MARTINS

Directrice Pôle Insertion/Autonomisation APAJH 44

02 40 30 06 99

contact.val-lorie@apajh44.org

www.apajh44.org

APAJH44 
Le choix de l'ouverture

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'APAJH 44, vous respectez pleinement les règles légales en vigueur. Ce type de versement est strictement encadré et conforme aux dispositions fiscales actuelles. Ainsi, vous soutenez une cause sociale tout en restant en totale conformité avec vos obligations légales.